de statuer contradictoirement à son égard.

Il est prévenu:

d'avoir à PUISIEUX, en tout cas sur le territoire national, de septembre 2012 à octobre 2013, coupable du délit de non souscription d'assurance garantie décennale. Faits prévus par ART.L.241-1, ART.L.241-2, ART.L.243-3 C.ASSURANCES. ART.L.111-28, ART.L.111-29, ART.L.111-34 C.CONSTRUCT. et réprimés par ART.L.243-3 AL.1 C.ASSURANCES. ART.L.111-34 AL.1 C.CONSTRUCT.

SUR L'ACTION PUBLIQUE:

Attendu qu'il y a lieu de déclarer recevable l'opposition formée par au jugement rendu par défaut en date du 28 mai 2015 par le tribunal correctionnel de Meaux et de statuer à nouveau;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et des débats qu'il convient de relaxer des fins de la poursuite (convient de relaxer);

SUR L'ACTION CIVILE:

1. S'agissant de Assas :

Attendu qu'il y a lieu de recevoir la constitution de partie civile de Xavier;

Attendu qu'il y a lieu de débouter de la lieu de ses demandes en raison de la relaxe intervenue ;

2. S'agissant de

Attendu qu'il y a lieu de recevoir la constitution de partie civile de

Attendu qu'il y a lieu de débouter **substitute** de ses demandes en raison de la relaxe intervenue ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de l'égard et de l'égard et

SUR L'ACTION PUBLIQUE:

Déclare recevable l'opposition formée par le 100 de le 8 janvier 2021 ;

Met à néant le jugement rendu par défaut prononcé le 28 mai 2015 par le tribunal correctionnel de Meaux;

Statuant à nouveau;

Relaxe des fins de la poursuite ;

SUR L'ACTION CIVILE:

1. S'agissant de

Déboute de ses demandes en raison de la relaxe intervenue ;

2. S'agissant de

Reçoit la constitution de partie civile de la constitution de la constitu

Déboute de ses demandes en raison de la relaxe intervenue ; et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE C. BERNARD

LE PRESIDENT

G. SERVANT

Pour copie certifiée conforme délivrée au Secrétariat-greffe du Tribunal Judiciaire de Meaux.

PLe Directeur de greffe,